



OFFRE D'EMPLOI – Préposé à la voirie, aux loisirs et à l'entretien (personne salariée régulière)

La Municipalité de Pointe-Calumet est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de préposé à la voirie, aux loisirs et à l'entretien au Service des travaux publics.

SOMMAIRE DES FONCTIONS

Sous l'autorité du chef d'équipe, le titulaire du poste effectue un travail d'entretien général et toutes autres tâches connexes au poste.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Effectuer différents travaux reliés à l'entretien du réseau routier;
- Réaliser divers travaux d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts;
- Collaborer aux travaux en lien avec le service des loisirs;
- Réaliser des tâches d'entretiens générales sur les différents immeubles appartenant à la municipalité;
- Opérer divers types de véhicules et de petites machineries;
- Effectuer toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

EXIGENCES

- Posséder un diplôme de fin d'études du secondaire 5 ou un équivalent;
- Posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente;
- Posséder un permis de conduire de classe 3;
- Posséder une attestation sur la sécurité sur les chantiers;
- Posséder un certificat de préposé à l'aqueduc (OPA) ou en voie de l'obtenir, un atout;
- Avoir une bonne connaissance des techniques des pratiques et de l'outillage utilisé aux travaux publics;
- Aptitude à travailler en équipe
- Être disponible en tout temps en cas d'urgence (soir, fin de semaine, férié).

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine. Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

CANDIDATURE

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le **4 février 2022** à :

Monsieur Marc Jossart

Directeur des travaux publics courriel : m.jossart@pointe-calumet.ca

300, avenue Basile-Routhier

Pointe-Calumet (Québec) J0N 1G0

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.